

Charte de commune
accordée aux habitants
du Nouvion (Aisne)
par Gauthier d'Arvesne,
seigneur de Grise.
(1196)

Cette copie donnée par M^r l'abbé Lereaux
(Deslons le long) ancien curé de Pechelle
(canton du Nouvion), actuellement curé
de Vassens (canton de Coucy), à M^r l'abbé
Pichon qui à son tour l'a offerte à la
Société historique, archéologique et scientifique
de Soissons (séance de janvier 1874)

Pichon

